lalibre.be

MOUSCRON

Excelsior/Union belge: virulente polémique

Partager

BELGA

Mis en ligne le 27/11/2009

Les avocats de l'Union belge, de la Pro Ligue et de cinq clubs de première division, Mes Bernard de Cocquéau, Jean-Louis Dupont et Cédric Alter, ont demandé au tribunal de siéger en toute urgence, soulignant que la commission d'appel des licences est, pour le moment, paralysée.

- Anderssen Funds prêt à investir 5 millions d'euros à Mouscron !
- L'Intercommunale IEG soutient l'Excel

Toutes les parties ont plaidé vendredi devant le tribunal des référés de Bruxelles, appelé à statuer sur la tierce opposition de l'Union belge de football contre une ordonnance du même tribunal, prononcée le 12 novembre dernier, après une requête unilatérale de l'Excelsior Mouscron.

Cette ordonnance avait suspendu une procédure pendante devant la commission d'appel des licences de l'Union belge. Laquelle avait, en première instance, retiré la licence de l'Excelsior. Celui-ci avait fait appel et avait demandé la récusation de deux juges de la commission, Willem Van Hove et Roland Reynders. L'avocat de l'Excelsior, Me Jean-Pierre Buyle, considère que ces deux juges sont trop liés à des clubs concurrents.

Les avocats de l'Union belge, de la Pro Ligue et de cinq clubs de première division, Mes Bernard de Cocquéau, Jean-Louis Dupont et Cédric Alter, ont demandé au tribunal de siéger en toute urgence, soulignant que la commission d'appel des licences est, pour le moment, paralysée. Le vice-bâtonnier Buyle a dit être "indigné par les méthodes de l'Union belge qui, après avoir choisi deux nouveaux juges pour la commission d'appel, dont l'ancien ministre de la justice Melchior Wathelet, n'a pas hésité à reconvoquer l'Excelsior pour une nouvelle audience". Selon Me Buyle, "l'Union belge se moque des décisions du tribunal" et le plaideur a jeté l'ordonnance à terre. Le tribunal statuera à bref délai.

Nouvelles plaidoiries le 7 décembre

Le tribunal des référés de Bruxelles a déjà prononcé une ordonnance vendredi soir, dans le cadre de la tierce opposition formée par l'Union belge de football (URBSFA) contre une première ordonnance du même tribunal, rendue le 12 novembre dernier, après une requête unilatérale de l'Excelsior Mouscron.

Cette ordonnance avait suspendu une procédure pendante devant la commission d'appel des licences de l'Union belge. Les avocats de celle-ci ont réclamé vendredi matin de pouvoir plaider à bref délai, mais le conseil de l'Excelsior, Me Jean-Pierre Buyle, avait répondu que l'Union belge "se fout royalement du tribunal et a d'ailleurs attendu une dizaine de jours avant de rédiger sa tierce opposition !"

L'avocat de s'étonner aussi de la nomination toute récente de l'ancien ministre de la Justice, Melchior Wathelet, pour remplacer un juge dont il réclamait la récusation. "Donc, nous avions raison de demander cette récusation. Par ailleurs, je vois mal un ancien ministre de la Justice siéger dans cette commission et son intégrité a déjà été mise en cause au Parlement", avait souligné Me Buyle. Le tribunal a décidé d'attendre le 7 décembre prochain pour le débat concernant la confirmation ou l'infirmation de l'ordonnance du 12 novembre.